



COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT (CSJD)

Configuration « Compétitions »

Réunion restreinte du 23 Aout 2023

Procès-verbal N° 01 du 29 Aout 2023

Président : M. Roland Mehn

Vice-présidents : MM. André Bohn – Jean-Pierre Wagner

Secrétaire général : M. Jean-Pierre Wagner

MODIFICATIONS DES GROUPES

U18F à 8 Groupe D : Mulh. Azzurri/Asim. 1 à supprimer

U18F à 8 Groupe D : Vallée Noble A.S. 1 intègre ce groupe

U15F à 8 Groupe D : Benfeld A.S. 1 intègre ce groupe à la place d'Ensisheim FC 1

U15F à 8 Groupe E : Ensisheim FC 1 intègre ce groupe

U15F à 8 Groupe E : Mulh. Azzurri U.S. 1 à supprimer

U13F à 8 D1 Groupe A : Rouffach FC 1 à supprimer

U13F à 8 D2 Groupe F : Rouffach FC 1 intègre ce groupe

U13F à 8 D2 Groupe G : Zillisheim SS 1 intègre ce groupe

U11F à 8 Groupe A : Kometrib/Ettendorf 1 intègre ce groupe

U13 D3 Groupe L : Grussenheim F.C.2 intègre ce groupe

U13 D3 Groupe T : Pfastatt F.C. 2 à supprimer

U13 D3 Groupe U : Mulhouse F.C.4 à supprimer

U13 D3 Groupe X : Hausgauen Ejvt 1 intègre ce groupe

U13 D3 Groupe Z : Ejcs Hirtzbach 2 devient Ejcs Hirsingue 2

U13 D4 Groupe G : Edi/La Wantzenau.2 intègre ce groupe

U13 D4 Groupe N : Grussenheim F.C.2 devient Grussenheim F.C.3

U13 D4 Groupe P : Epa Montreux 3 à supprimer

U14 D1 Groupe B : Pfastatt F.C. 1 à supprimer

U16 D1 Groupe A : 3 Rives/Dettwiller 1 intègre ce groupe

U16 D1 Groupe C : Pfastatt F.C. 1 à supprimer

U15 D1 Groupe B : Gprh Kembs 1 devient Gprh/Habsheim 1

U15 D2 Groupe D : Sundgau Foot Raeders 1 devient Sundgau Foot Oltingue 1

U15 D3 Groupe i : Sudhouse Eass 2 intègre ce groupe

U15 D3 Groupe M : Zillisheim S.S. 2 devient Eiz Zillisheim 2

U18 D1 Groupe B : Gprh Habsheim 1 devient Gprh/Niffer 1

U18 D2 Groupe A : 3 Rives/Dettwiller 1 à supprimer

U18 D3 Groupe D : Strg Stockfeld 1 à supprimer

U18 D3 Groupe F : Sudhouse Edrs 1 intègre ce groupe

U18 D3 Groupe J : Zillisheim S.S. 1 devient Eiz Zillisheim 2



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@alsace.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER